



COMMUNIQUE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

**LA DEMOCRATIE LEUR FAIT PEUR !
RELEVONS LE DEFI !
EXIGEONS D'ETRE RESPECTES !
VOTONS TOUS ET TOUTES ET PARTOUT !**

Au travers d'une note adressée à toutes les directions locales , la Direction générale entend interdire l'organisation dans les locaux administratifs de la votation citoyenne proposée par les organisations syndicales agissant contre le projet de loi « travail »

Les prétextes invoqués, fallacieux s'il en est , démontrent la fébrilité dans laquelle se trouve ce gouvernement face aux mobilisations contre sa politique anti-sociale qui concerne tous les salariés, du privé comme du public.

Dans cette note, la Direction générale indique d'abord que « ce type d'action n'est pas expressément prévu par la réglementation relative à l'exercice du droit syndical ». A la prendre au mot on peut lui répondre que ce n'est pas non plus exclu par cette réglementation.

Mais le plus grave au fond c'est qu'elle dénie de fait aux agents le droit de donner leur avis et aux organisations syndicales celui de les consulter. Fonctionnaires pas citoyens alors ?

Faut-il rappeler ici que les syndicats sont d'abord et avant tout des représentants des salariés et qu'à ce titre ils ont des comptes à leur rendre !

Mais non contente de ce premier argument, la Direction générale essaie d'enfoncer le clou gouvernemental en arguant que « cette consultation porte sur la « loi travail » qui concerne les salariés du secteur privé alors que les syndicats de la DGFIP ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux des agents de cette direction »

La belle affaire ! la ficelle est trop grosse qui consiste à vouloir isoler le projet El Khomri de la politique que la direction générale fait subir à la DGFIP et ses agents. Chacun sait maintenant que ce sont les mêmes logiques et les mêmes objectifs anti-sociaux qui guident les choix gouvernementaux

Mais au delà, la Direction générale aurait elle oublié que la CGT Finances Publique est un syndicat de la CGT et qu'elle porte à ce titre la défense des agents de la DGFIP et les intérêts communs à l'ensemble des salariés ? Qu'elle relise alors les statuts de la CGT Finances publiques dans ses articles 2 et 3 ? elle y trouvera les réponses.

Et de quel droit la Direction générale pourrait prétendre décider des sujets sur lesquels les syndicats doivent intervenir ? Faut-il lui demander la permission ?

Dans ces circonstances, la CGT Finances publiques appelle tous les agents à relever le défi de la démocratie.

Partout organisons la votation citoyenne, partout exigeons de pouvoir donner notre avis.

Cette tentative d'entrave à l'exercice de l'activité syndicale est une raison supplémentaire pour être en grève le 14 juin et participer à la manifestation nationale à Paris.